

MODALITES DE REGLEMENT – REGIE DE RECETTES ENFANCE – JEUNESSE

NOUVELLES MODALITES DE REGLEMENT :

➤ **Paiement par carte bleue via votre portail familles**

Accessible 24h/24h 7j/7j, ce mode de paiement est à privilégier car il permet de consulter et régler Instantanément votre facture.

- Il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://ciasibtn.portail-familles.net/>
- Si vous n'avez pas reçu vos identifiants de connexion, un lien permet de les demander.

➤ **Paiement par chèque bancaire**

Nous vous informons que les délais d'encaissement des chèques peuvent être variables. Ceci au regard des circuits de traitements administratifs qui ne dépendent pas de notre volonté.



Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de « **Trésor Public** » et doivent être envoyés à l'adresse suivante (accompagnés du coupon détachable situé au bas de votre facture) :

C.I.A.S - Pôle administratif
41, rue Jules Prior - 27170 BEAUMONT LE ROGER

Dans votre intérêt ne remettez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

➤ **Paiement par chèques vacances / C.E.S.U.**

Quel que soit votre lieu de résidence, vous pouvez vous rendre sur l'un de nos 2 lieux d'encaissement (horaires et adresses listés ci-dessous) :

| | |
|-------------------------|---|
| Pôle de Brionne | Au Pôle technique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie Rue des Martyrs - 27800 Brionne Du lundi au jeudi de 9h15 à 12h15 |
| Pôle de Beaumont | Au Pôle administratif du C.I.A.S 41, rue Jules Prior - 27170 Beaumont Le Roger Sur rendez-vous : 02.32.45.47.85 / accueil.cias@bernaynormandie.fr |

Vous devez vous acquitter de la somme due : votre règlement ne peut être ni inférieur ni supérieur au montant inscrit.

RENSEIGNEMENT, RECLAMATION, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- Renseignements / Réclamations : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au responsable de la structure qui accueille votre enfant.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée dans le délai imparti, vous devez vous adresser au secrétariat Enfance – Jeunesse (secretariat.ej@bernaynormandie.fr - 02.32.45.47.85).

VOIES DE RECOURS :

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le tribunal administratif compétent.

L'émission de la présente facture est réalisée en application des documents ci-après listés :

- Articles R.1617-1 à 18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public

C.I.A.S DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE – POLE ADMINISTRATIF
41, RUE JULES PRIOR - 27170 BEAUMONT LE ROGER
TEL. : 02.32.45.47.85 SECRETARIAT.EJ@BERNAYNORMANDIE.FR